

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

WHMIS Classification : : Pas classé(e)

Effets potentiels sur la santé

Symptômes d'une surexposition : Sensibilisation

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Composant / No. CAS | % en poids |
|---------------------------|----------------|
| diphenylamine 122-39-4 | >= 0.1 - < 1 % |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Procédures de premiers soins

- Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
- Contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Rincer la bouche à l'eau.
Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Appeler un médecin.

Avis aux médecins

- Symptômes : Sensibilisation
- Traitement : Pour un avis plus autorisé le médecin doit contacter le service de renseignements antipoison.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

Lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des émanations irritantes.
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes de confinement /
Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Procédures de manutention : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Entreposage

Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour l'entreposage en commun : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

Information supplémentaire : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants / No. CAS | Valeur / Base / Mise à jour | Paramètres de contrôle | Autres informations |
|----------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------|
|----------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------|

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

| | | | |
|---------------------------|--------------------|----------|--|
| diphenylamine 122-39-4 | 2007-01-01 | 10 mg/m3 | |
| | 2006-11-29 | 10 mg/m3 | |
| | VEMP 2006-12-29 | 10 mg/m3 | |

Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : liquide
Couleur : paille
Odeur : douce
type ester

Consignes de sécurité

point d'écoulement : -40 °C (-40 °C)
Point/intervalle d'ébullition : Note: Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Specific Gravity : 0.92 à

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

Solubilité dans l'eau : Note: négligeable
Densité de vapeur relative : Note: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Remarques: Contamination
Matières à éviter : Remarques: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux : Note: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale
diphenylamine : DL50: 2.72 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité épidermique aiguë
diphenylamine : DL50: > 2,000 mg/kg
Espèce: lapin

Irritation de la peau
diphenylamine : Espèce: lapin
Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux
diphenylamine : Espèce: lapin
Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation : Remarques: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité à dose répétée
diphenylamine : Espèce: souris, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: (90 d)
NOEL: 1.7 mg/kg
Dose minimale sans effet observé: 93.8 mg/kg

Espèce: souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: (90 d)
NOEL: 2.1 mg/kg
Dose minimale sans effet observé: 107 mg/kg

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

Effets de la magnéto-résistance colossale
diphenylamine : Cancérogénicité: N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.
Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Tératogénicité: Pas de toxicité pour la reproduction
Toxicité pour la reproduction: Pas de toxicité pour la reproduction

Autres informations : Donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons
diphenylamine : CL50: 2.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
diphenylamine : CE50: 1.2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Remarques:
Donnée non disponible

Mobilité : Remarques:
Donnée non disponible

Biodégradabilité : Remarques:
Donnée non disponible

Information supplémentaire sur l'écologie

Évaluation écotoxicologique

Résultats de l'évaluation de la persistance, bioaccumulabilité et toxicité
Donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Autres informations : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Marchandise non dangereuse

TDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification :

NPRI Composants :

| | |
|---------------|-----------|
| diphenylamine | 122-39-4 |
| aniline | 62-53-3 |
| Xylene | 1330-20-7 |
| naphthalene | 91-20-3 |

Prop. 65 de la Californie Composants : ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

| | |
|-----------------|--------------------------|
| aniline | 62-53-3 aniline |
| 1-naphthylamine | 134-32-7 1-naphthylamine |

Fiche Signalétique

IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 10/16/2014

Date d'impression: 04/06/2015

2-naphthylamine

91-59-8 2-
naphthylamine
100-41-4
Ethylbenzene

Ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

US.TSCA

Dans l'inventaire TSCA

DSL

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

AICS

En conformité avec les inventaires

NZIoC

En conformité avec les inventaires

ENCS

En conformité avec les inventaires

KECI

En conformité avec les inventaires

PICCS

En conformité avec les inventaires

IECSC

En conformité avec les inventaires

Liste TSCA Information

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances
Cancérogènes
ZUS T12B

Non pertinent

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.